



Conseil pour sans papier pour le mariage

Par **alex**, le **14/09/2010** à **22:27**

Bonjour,

je suis un mauricien je suis en belgique chez mes parent je suis venu ici comme touriste avec une declaration d'arrivé delivré par la commune jai ma copine qui est en france d'origine française alors ont veux ce marier en france le seul sousi ce que ma declaration d'arrivé a expiré est je recherche de laide comment pour qu'ont se marié en france sa fais deux et demi qu'ont n'est ensemble ont n'a tout les preuve qu'il faut merci de m'aide

Par **mimi493**, le **15/09/2010** à **01:20**

Vous faites un dossier de mariage à la commune de résidence de votre amie.
Il y a un risque d'une part de dénonciation à la police, et aussi qu'il y ait opposition au mariage, enquête etc.

Par **alex**, le **15/09/2010** à **09:30**

Mais c'est possible de le faire, je risque aussi des expulsion?

Par **mimi493**, le **15/09/2010** à **11:46**

En France, le droit de se marier n'est pas conditionné à la régularité du séjour.

Néanmoins, le maire peut refuser de vous marier dans un 1er temps, s'il soupçonne un mariage uniquement pour régulariser votre situation. Il transmettra votre dossier au procureur qui fera une enquête et s'opposera ou non à votre mariage.

Légalement c'est la seule chose qui peut arriver sauf que dans les faits, on assiste quelquefois à des arrestations après le dépôt d'un dossier de mariage (qui indique forcément votre adresse et votre situation irrégulière)

Par **alex**, le **15/09/2010** à **11:58**

Oui mais c'est pour me régulariser c'est plutôt pour être ensemble ça fait longtemps que nous sommes séparés depuis qu'il est venu en France on n'est resté 2 ans ensemble à Maurice elle est venue elle n'a pas trouvé de travail alors moi j'ai décidé de venir car j'ai mes parents ici en Belgique et elle est en France mon objectif était d'être avec elle j'essaie de trouver des solutions je sais que ce n'est pas facile ici pour être en règle je ne veux pas me marier pour les papiers on aime pour moi je vois que c'est la meilleure solution mais j'ai une avocate ici pour faire une demande vu que mes parents sont là en Belgique j'ai un papier que mon avocate m'a donné en cas de contrôle c'est tout dis-moi qu'est-ce que je dois faire pour pouvoir la rejoindre svp svp svp svp merci

Par **mimi493**, le **15/09/2010** à **13:20**

Je vous ai déjà répondu que la procédure à suivre